

VI. Subventions Municipales 2020 versées aux associations

Mme RUIZ, Adjointe en charge de la Vie associative, expose au Conseil Municipal qu'un nombre important d'associations œuvre sur le territoire municipal et leur travail de proximité est essentiel.

La ville de Marcheprime soutient activement la vie associative, notamment par le biais de versement de subventions de fonctionnement aux associations.

Les associations ayant fait connaître leurs besoins d'aides financières pour l'exercice 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur la liste des subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
<i>Budgété</i>	<i>37 000,00 €</i>	<i>40 000,00 €</i>
FCPE DE MARCHEPRIME	- €	200,00 €
ASSO UNC DU DEPT GIRONDE	100,00 €	100,00 €
STE HISTORIQUE ARCHEOLOGIE	200,00 €	200,00 €
AMICALE CROIX D HINS	200,00 €	200,00 €
ASSO KARATE CLUB MARCHEPRIME	500,00 €	500,00 €
CLUB DES ECUREUILS MARCHEPRIME	3 000,00 €	3 000,00 €
ASSO QUOI DE NEUF	750,00 €	750,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS MARCHEPRIME	1 400,00 €	1 400,00 €
AMICALE LAIQUE MARCHEPRIME	500,00 €	500,00 €
ASSO DE CHASSE DE MARCHEPRIME	1 000,00 €	1 000,00 €
CLUB JUDO MARCHEPRIME	750,00 €	750,00 €
ASSO MICRO CLUB MARCHEPRIME	- €	300,00 €
AMB ASSO MARCHEPRIME BADMINTON	500,00 €	500,00 €
BOXING ASSOSSIATION MARCHEPRIMAISE	1 100,00 €	1 100,00 €
ASSO LOUS PINS GYMANSTIQUE VOLONTAIRE	1 100,00 €	1 100,00 €
ASS LE BROCHET BOIEN	300,00 €	300,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	10 000,00 €	10 000,00 €
YOGA MARCHEPRIMAIS	200,00 €	200,00 €
TENNIS CLUB DE MARCHEPRIME	2 000,00 €	2 500,00 €
LGFC	2 000,00 €	3 000,00 €
BASKET CLUB MARCHEPRIMAIS	900,00 €	900,00 €
CHORALE MELI MELODIE	300,00 €	300,00 €
AMICALE VOLONTAIRE DU SANG	100,00 €	100,00 €
DFCI	650,00 €	650,00 €
ENSEMBLE POUR ECOLE MARCHEPRIME	200,00 €	200,00 €
LIMONAD	200,00 €	200,00 €
PETANQUE DU PIN	200,00 €	200,00 €
BRICO GIRLS LOISIRS CREATIFS	200,00 €	200,00 €
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	28 350,00 €	30 350,00 €
BASKET CLUB MARCHEPRIMAIS	2 000,00 €	1 000,00 €
ASSO DE CHASSE DE MARCHEPRIME	700,00 €	2 000,00 €
CLUB DES ECUREUILS	1 000,00 €	
ASSO LOUS PINS GYMANSTIQUE VOLONTAIRE	450,00 €	
MAISON DES LYCEENS LYCEE DE LA MER EQUIPE TRYON	400,00 €	
QUOI DE NEUF	600,00 €	
LGFC		1 500,00 €
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	5 150,00 €	4 500,00 €
TOTAL GENERAL	33 500,00 €	34 850,00 €
<i>Solde à attribuer ultérieurement</i>		<i>5 150,00 €</i>

M GUICHENEY et M. ROYER en tant qu'élus intéressés, ne participent pas à la présente délibération dans le respect de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil municipal en prend acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :